

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain portant sur l'accord de Partenariat transpacifique (PTP) présentées au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes**



**5 juillet 2016**

## **Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

## **Mise en contexte**

Le 5 novembre 2015, la ministre du Commerce international, l'honorable Chrystia Freeland, s'est engagée à tenir un débat public en profondeur au Parlement afin que les Canadiens puissent être consultés sur l'accord de Partenariat transpacifique (PTP). Le gouvernement du Canada a alors mandaté le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes afin de consulter la population au sujet de l'accord de PTP qui débouchera sur la ratification ou non de ce dernier avant le 4 février 2018.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain salue ce projet d'accord commercial. Elle s'était déjà positionnée favorablement au sujet du PTP dans une lettre ouverte intitulée « Abaissons les barrières au libre-échange » publiée dans le *Journal de Montréal* et le *Huffington Post Québec* le 1er juillet 2015.

Dans un tel contexte, la Chambre remercie le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes de l'avoir invitée à comparaître au Comité le 10 mai dernier. Le présent mémoire, déposé auprès du comité, reprend et détaille les recommandations de la Chambre présentées lors de ces audiences par Guy Jobin, vice-président, Services aux entreprises.

## **Introduction**

La performance de nos entreprises à l'international a une influence déterminante sur la croissance économique de la métropole, du Québec et du Canada dans son ensemble. Avec à peine plus de 8 millions d'habitants et une population qui vieillit, le Québec représente un marché aux perspectives de croissance limitées. Même le Canada constitue un marché trop étroit pour nos entreprises.

Un commerce extérieur dynamique est donc essentiel pour voir nos entreprises croître, investir, créer de nouveaux emplois et générer des revenus sur le long terme. Nous devons donc encourager celles-ci à vendre leurs produits et leurs services à l'étranger en leur facilitant cette tâche. Les accords de libre-échange représentent l'outil par excellence pour faciliter l'internationalisation des entreprises. Pour le milieu des affaires de la métropole, le PTP est source de croissance et d'occasions d'affaires majeures. Cet accord est l'une des initiatives les plus ambitieuses de notre histoire en ce qui concerne le commerce international, et il est évident qu'advenant son aboutissement, il aura un impact majeur sur l'avenir du commerce à l'échelle globale.

Dans ce contexte, il est important de souligner que le PTP irait de l'avant avec ou sans le Canada et que le coût de l'exclusion du Canada serait bien supérieur au coût des concessions. Le Canada se doit donc d'en être l'un des membres fondateurs pour assurer la prospérité de ses entreprises, de son économie et de sa population. Nos entreprises doivent pouvoir se positionner dès l'entrée en vigueur du partenariat et ainsi avoir la chance de s'intégrer aux nouvelles chaînes de valeur qui s'établiront avant l'arrivée de compétiteurs.

Le propos de ce mémoire est clair : la Chambre demande au gouvernement fédéral de poursuivre les négociations, de ratifier rapidement le PTP et de mettre en place les initiatives nécessaires pour encourager les entreprises à développer ces marchés internationaux afin de profiter pleinement des occasions qui s'y présenteront. Plus précisément, la Chambre demande au gouvernement fédéral de :

- 1.** Faire preuve de leadership, de ratifier rapidement l'accord et d'être l'un des pays fondateurs du PTP afin de profiter des occasions d'affaires en découlant ;
- 2.** Mieux informer nos entreprises sur les éléments clés du PTP ;
- 3.** Bonifier le soutien auprès des PME pour profiter des nouvelles occasions d'affaires ;
- 4.** Soutenir financièrement, durant une durée limitée, les entreprises œuvrant dans les secteurs à risque afin de les encourager à investir pour assurer leur compétitivité et leur pérennité.

## 1. Des occasions d'affaires majeures au service de la compétitivité de nos entreprises

Le PTP contribuera, comme les autres traités de libre-échange dont le Canada est membre, à notre enrichissement collectif. Prenons pour exemple l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui a eu des répercussions extrêmement positives sur l'économie canadienne et québécoise. Suivant la ratification de cet accord de libre-échange, une augmentation de 58,8 % du commerce de marchandises entre le Québec et les États-Unis entre 1993 et 2011 a été notée<sup>1</sup>. Aussi, les données montrent que les échanges commerciaux entre le Québec et le Mexique étaient huit fois plus importants en 2011 qu'en 1993<sup>2</sup>. L'ALENA aurait contribué à l'augmentation du commerce des services entre le Canada, les États-Unis et le Mexique de 42,9 milliards de dollars en 1993 à 86,5 milliards de dollars en 2005<sup>3</sup>.

Le PTP regroupe 12 pays qui, ensemble, représentent 800 millions de consommateurs et près de 40 % de l'économie mondiale. Il regroupe un intéressant mélange d'économies développées et émergentes aux besoins complémentaires. Selon les chercheurs Peter Petri et Michael Plummer, le PTP pourrait générer pour le Canada, d'ici 2030, une augmentation des exportations à hauteur de 58 milliards de dollars US et des gains de 37 milliards \$US<sup>4</sup>. De plus, selon ces chercheurs du Peterson Institute, le PTP pourrait générer des gains annuels de 492 milliards \$US à l'économie mondiale d'ici 2030<sup>5</sup>. Pour sa part, l'Institut C.D. Howe évalue les retombées pour le Canada de l'ordre de 2,1 milliards CAD au PIB en 2030, soit une augmentation de 0,06 % du PIB, et estime une croissance du commerce bilatéral avec les pays membres du PTP de 4,3 milliards CAD d'ici 2035<sup>6</sup>. Bien que ces estimations fassent l'objet de critiques, il demeure indéniable que l'accès privilégié à ces marchés aura un effet positif sur nos échanges commerciaux avec ces pays.

### Un accès privilégié à la 3<sup>e</sup> économie du globe

Le partenariat permet l'abolition ou la réduction des droits de douane, ce qui renforcerait l'accès des entreprises canadiennes aux marchés de l'Asie, l'une des régions du globe où se produira la plus grosse part de la croissance économique des prochaines décennies. Le PTP permettrait, entre autres, un accès privilégié au marché imposant du Japon qui est la troisième économie au monde. En raison de l'importance stratégique de son marché, le gouvernement canadien tentait d'ailleurs de négocier un accord de libre-échange avec le Japon depuis de nombreuses années. Ces négociations avaient été mises de côté au profit de celles sur le PTP. Advenant que le PTP ne soit pas ratifié, de nouvelles négociations devraient être relancées dans le but de conclure un accord bilatéral avec le Japon, ce qui représenterait un délai additionnel de plusieurs années pour les entreprises canadiennes qui souhaitent un accès privilégié à ce marché.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec (2015), *Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)*, [en ligne], Montréal, ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation [réf. du 15 juin 2016]. <<https://goo.gl/i3EjYJ>>.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Petri, Peter A. and Plummer, Michael G., (2016) *The Economic Effects of the Trans-Pacific Partnership: New Estimates Peterson Institute for International Economics Working Paper No. 16-2*; East-West Center Workshop on Mega-Regionalism - New Challenges for Trade and Innovation. SSRN: <http://ssrn.com/abstract=2723413>

<sup>5</sup> Petri et Plummer, 2016.

<sup>6</sup> Ciuriak, Dan and Dadkhah, Ali and Xiao, Jingliang, (2016) *Better In than Out? Canada and the Trans-Pacific Partnership*. C.D. Howe Institute ebrief 236, (2016). SSRN: <http://ssrn.com/abstract=2768976>

## Rapprocher les entreprises canadiennes des marchés en croissance

Le PTP garantit également un meilleur accès pour nos exportateurs à des marchés émergents qui affichent une croissance économique soutenue. En effet, nous aurions un accès privilégié au Vietnam et à la Malaisie, des pôles majeurs de l'économie mondiale, ayant pour 2016 des croissances respectives de 6,3 % et de 4,4 %<sup>7</sup>, ainsi qu'à Singapour, un carrefour commercial qui offre beaucoup de potentiel pour le secteur des services.

Pour tous ces marchés en croissance, une augmentation de la demande est à prévoir pour des produits que les entreprises de certains secteurs phares du Québec et de sa métropole pourraient fournir : l'aéronautique, les équipements industriels, les équipements de transport, les sciences de la vie, les cosmétiques, les métaux et minerais, l'énergie, les équipements et matériaux de construction ainsi que les services financiers. Les entreprises ont donc tout avantage à voir leur compétitivité accroître sur ces marchés grâce à une libéralisation des droits de douane.

De plus, la réduction des barrières tarifaires donnerait aux entreprises canadiennes importatrices un accès privilégié à des biens (ex. : pièces et composantes) et services à coûts moindres tout en permettant à celles-ci d'être plus compétitives à leur tour en ayant accès à un plus grand marché de fournisseurs.

Aussi, les entreprises de la métropole bénéficieraient grandement de l'ouverture des marchés publics proposée par le PTP puisque la croissance industrielle et urbaine de l'Asie pacifique au cours des dernières années a conduit à une augmentation des dépenses des gouvernements pour développer les infrastructures, ce qui est une source d'opportunité pour les services de construction et d'infrastructure. La métropole bénéficie d'une forte concentration d'entreprises du secteur et compte sur la présence des sièges sociaux des plus grandes firmes d'ingénierie au monde, dont SNC-Lavalin et WSP Global, qui ont tout intérêt à poursuivre leur conquête des marchés internationaux. Si le Canada ne fait pas partie du PTP, nos entreprises risquent d'être exclues des appels d'offres publics et d'être privées de ces marchés, et ces pertes se chiffreraient en millions de dollars.

### L'importance du PTP pour le secteur aéronautique de la métropole

Le PTP créera de nouvelles possibilités pour le Québec et pour sa métropole, qui est déjà un des leaders mondiaux de l'industrie aérospatiale, ayant un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards de dollars canadiens, comptant plus de 40 160 travailleurs hautement spécialisés en 2015 et dont 80 % de sa production totale est exportée<sup>8</sup>.

Le PTP entraînera la suppression des tarifs exigés pour des produits canadiens relatifs à l'aérospatiale dans certains pays de la région Asie-Pacifique qui connaîtra une forte croissance dans le transport aérien dans les prochaines années. Selon l'IATA, la région Asie-Pacifique devrait voir une augmentation allant jusqu'à 1,8 milliard de passagers d'ici 2034, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 4,9 %<sup>9</sup>. Les entreprises québécoises bénéficieront de cette croissance, en raison, notamment, de l'abolition des droits de douane avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Vietnam et la Malaisie.

<sup>7</sup> World Economic Outlook April 2016, *International Monetary Fund*, 230 p. ISBN: 978-1-47554-372-8

<sup>8</sup> Aéro Montréal (2015), *Industrie 4.0 : La révolution numérique au profit de l'industrie aérospatiale* [en ligne], Montréal, [réf. du 15 juin 2016]. <<https://www.aeromontreal.ca/rapports-et-documents.html>>.

<sup>9</sup> The International Air Transport Association (IATA) (2015) *IATA Air Passenger Forecast Shows Dip in Long-Term Demand* [en ligne], Montréal, [réf. du 15 juin 2016]. <<http://www.iata.org/pressroom/pr/Pages/2015-11-26-01.aspx>>.

## Protéger nos marchés traditionnels

Il est important de noter que le PTP va de l'avant s'il est ratifié par au moins 6 des 12 pays membres dont le PIB représente au moins 85 % de l'ensemble ; il sera donc en vigueur même si le Canada n'en fait pas partie. Seuls le Japon et les États-Unis ont un droit de véto.

Advenant que l'accord aille de l'avant, se priver du PTP nuirait grandement à la compétitivité de nos entreprises face à celles des autres pays signataires et augmenterait la compétition sur nos marchés traditionnels. Nous ferions ainsi face à une compétition accrue sur les marchés des États-Unis et du Mexique qui sont les partenaires principaux du Canada. Nos échanges de biens et services avec ces deux pays se chiffrent à environ 698 milliards de dollars américains en 2015<sup>10 11</sup>.

Aussi, le PTP représente une occasion unique de moderniser les accords de libre-échange du Canada et met en place de nouvelles règles pour l'économie numérique du 21<sup>e</sup> siècle. La création de l'ALENA remonte à plus de 20 ans et cet accord de libre-échange n'est plus adapté à la nouvelle réalité des marchés ; le commerce électronique n'existait pas lors de sa signature. Depuis le début des négociations entourant le PTP, les partenaires commerciaux du Canada ont montré peu d'appétit pour modifier des accords existants ou signer de nouveaux accords bilatéraux. Donc, non seulement nos entreprises devraient affronter une plus grande compétition sur nos marchés traditionnels, mais leurs rivaux pourraient profiter des mesures préférentielles octroyées aux membres d'un accord plus moderne.

## Apprendre de l'ALÉ Canada-Corée

Il est aussi important de ratifier l'accord rapidement. N'oublions pas que nos entreprises ont perdu des parts de marché importantes lorsque les États-Unis et l'Union européenne ont signé un accord de libre-échange avec la Corée du Sud avant le Canada. À titre d'exemple, suivant l'entrée en vigueur des accords avec l'Europe (2011) et les États-Unis (2012), nos exportations de viande de porc en Corée, l'un de nos principaux produits d'exportation vers ce marché, ont diminué de 66 %<sup>12</sup>. En comparaison, un an après l'accord UE-Corée, les exportations de viande de porc de l'UE vers la Corée avaient augmenté de 120 %, ce qui représente près de 200 millions €, et 2012 fut la deuxième meilleure année de l'histoire pour l'exportation du porc des États-Unis vers la Corée<sup>13</sup>.

---

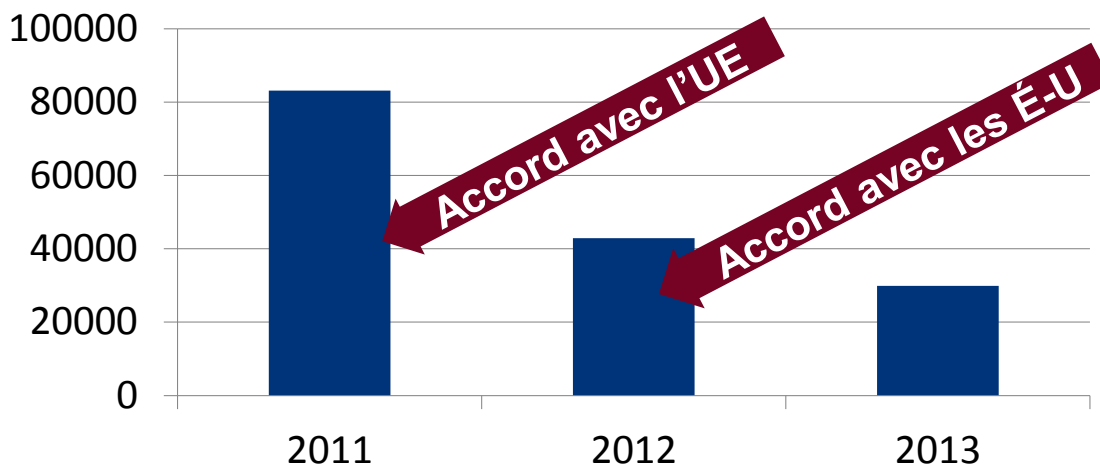
<sup>10</sup> Gouvernement du Canada (2016), *Commerce et investissements : Le Canada, une nation commerçante*, [en ligne], Montréal, Affaires mondiales Canada [réf. du 17 juin 2016]. < <http://goo.gl/y9jWw1> >

<sup>11</sup> Gouvernement du Canada (2016), *Les relations entre le Canada et le Mexique, Un partenaire stratégique du Canada*, [en ligne], Montréal, Affaires mondiales Canada [réf. du 17 juin 2016]. < <http://goo.gl/PRRri2> >

<sup>12</sup> Gouvernement du Québec (2015), *Accord de libre-échange Canada - Corée*, [en ligne], Montréal, ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation [réf. du 15 juin 2016]. < <https://goo.gl/xqnMMD> >

<sup>13</sup> Ibid.

• Graphique 1 : illustration de l'impact sur les exportations de viande de porc du Québec vers la Corée (milliers \$ CAD)



Source : Gouvernement du Québec, 2015

Ainsi, même si le Canada se voyait octroyer par ses partenaires la possibilité de joindre l'accord plus tard, la rapidité d'exécution est cruciale puisqu'il serait difficile pour nos entreprises de combler le retard accumulé.

### Permettre aux entreprises canadiennes d'intégrer les nouvelles chaînes de valeur

Étant donné la réduction des coûts de communication, de transport et des autres barrières à l'entrée, les entreprises réorganisent leur production et fractionnent de plus en plus leur chaîne de production. Par son ampleur, le PTP est appelé à progressivement accentuer cette tendance et à redessiner les chaînes de valeur asiatiques et mondiales. Dans ce contexte, le Canada doit se concentrer sur l'attraction et la rétention d'activités à valeur ajoutée sur son territoire<sup>14</sup>. Ce travail étant de longue haleine, il est important de ratifier l'entente rapidement afin que nos entreprises puissent se positionner dès l'entrée en vigueur du partenariat et ainsi avoir la chance de s'intégrer à ces nouvelles chaînes de valeur avant l'arrivée de compétiteurs.

Ces exemples démontrent bien qu'il est avantageux de ratifier rapidement l'accord du PTP afin que le Canada et le Québec bénéficient de la croissance économique de l'Asie-Pacifique et du dynamisme d'un marché ouvert.

**Recommandation n° 1 :** La Chambre demande au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership, de ratifier rapidement l'accord et d'être l'un des pays fondateurs du PTP afin de profiter des occasions d'affaires en découlant.

<sup>14</sup> Ari Van Assche (2012), Global Value Chains and Canada's Trade Policy - Business as Usual or Paradigm Shift?, *IRPP Study*, No 32, Juin 2012, 36 p.

## 2. Fournir une information pertinente aux entreprises

La simple élimination des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires n'est pas un gage de succès pour les entreprises ; elles doivent pouvoir compter sur un environnement d'affaires prévisible pour développer leurs stratégies d'affaires, investir et faciliter leur accès au financement.

Pour ce faire, la Chambre invite le gouvernement à agir avec transparence en informant la population et la communauté des affaires sur les dispositions du PTP. En effet, la Fondation Asie Pacifique du Canada a réalisé un sondage d'opinion qui portait sur les attitudes des Canadiens à l'égard du PTP, et les résultats montrent que les Canadiens sont peu informés à son sujet<sup>15</sup>.

Comme mentionné précédemment, les estimations économiques de l'entrée en vigueur du PTP sont contestées. La population et la communauté d'affaires attendent impatiemment que le gouvernement du Canada publie des données sur les impacts potentiels du PTP sur l'économie du pays afin de mieux cerner ce partenariat et s'y préparer. Il est donc important d'informer adéquatement la population et la communauté d'affaires afin de bien se préparer au PTP.

**Recommandation n° 2 :** La Chambre demande au gouvernement certaines actions pour faciliter la préparation des entreprises canadiennes :

- Réaliser et diffuser une étude indiquant clairement les impacts de l'entrée en vigueur du PTP pour les différentes industries et régions du pays ;
- Fournir de l'information de façon claire et vulgarisée sur les occasions d'affaires à saisir dans les 11 autres pays membres du PTP ;
- Clarifier les avantages que procure le PTP en matière de facilitation des procédures de développement d'affaires et d'exportation et, surtout, les moyens à mettre en œuvre pour que nos entreprises puissent se prévaloir de ces avantages ;
- Établir un bureau responsable de la diffusion de l'information sur le PTP et de la coordination d'activités de promotion.

## 3. Bonifier le soutien auprès des PME pour profiter des nouvelles occasions d'affaires

La Chambre et son équipe d'experts en commerce international, le World Trade Centre Montréal, offrent depuis plus de 30 ans des services pour appuyer, former et conseiller les entreprises, les associations sectorielles, les institutions et les organismes de développement économique du Québec dans leurs efforts de développement de marchés extérieurs. Nous proposons une gamme complète de services créés spécialement pour augmenter la compétitivité des entreprises sur la scène internationale. Très actifs à l'étranger, nous sommes témoins de l'importance des organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises — particulièrement les PME — pour encourager nos entreprises à faire des affaires à l'international, d'où l'importance de poursuivre et accroître leur soutien financier.

L'accès au financement représente l'un des principaux défis pour les PME qui souhaitent s'internationaliser. Dans cette optique, Exportation et développement Canada (EDC), une société d'État avec laquelle la Chambre collabore de près, constitue une ressource importante pour

<sup>15</sup> Fondation Asie Pacifique du Canada (2015), *Sondage d'opinion nationale de 2015 : Perspectives des Canadiens sur le Partenariat transpacifique*, [en ligne], Montréal, [réf. du 17 juin 2016]. < <https://goo.gl/VNuSta> >



soutenir les PME menant des projets à l'étranger. La Chambre considère donc qu'il serait important d'accorder une place de choix à EDC et à ses services dans une éventuelle stratégie du gouvernement pour soutenir les PME souhaitant profiter des occasions d'affaires liées au PTP.

De plus, l'accès à des programmes de subvention pour les PME facilite leur participation à des foires ou à des missions commerciales, de même que la réalisation d'études de marché. Les investissements requis lors des premières étapes d'une PME sur un nouveau marché sont cruciaux, d'autant plus qu'il faut souvent compter de deux à trois ans avant d'atteindre la rentabilité.

En ce sens, la Chambre a salué le lancement du programme CanExport, qui offre une aide financière directe de 50 millions de dollars sur cinq ans aux PME cherchant à tirer parti des possibilités d'exportation sur les marchés mondiaux et à augmenter leur compétitivité. Cependant, un investissement moyen de 10 millions par année représente un montant relativement peu élevé pour répondre aux besoins en internationalisation de l'ensemble des PME du Canada et, considérant l'ampleur du PTP, il est raisonnable de penser que ces sommes seront nettement insuffisantes. La Chambre demande donc au gouvernement de doubler l'investissement prévu.

**Recommandation n° 3 :** La Chambre demande au gouvernement de poursuivre ses efforts en matière d'appui financier aux entreprises et de doubler les sommes prévues au programme CanExport.

### **Préparer nos entreprises à l'arrivée de compétiteurs**

Les producteurs et transformateurs sous gestion de l'offre devront accepter une ouverture supplémentaire de leur marché, de 3,25 % pour les producteurs laitiers tandis que les producteurs d'œufs et de volaille devront ouvrir entre 1,5 % et 2,3 % de leurs marchés, ce qui entraînera des pertes de revenus considérables. Afin d'aider ces producteurs, le gouvernement précédent a annoncé la création du Programme de garantie du revenu, du Programme de garantie de la valeur des quotas et de l'Initiative de développement des marchés; une aide qui requiert un investissement de plus de 4 milliards de dollars. La Chambre demande au gouvernement de respecter cet engagement.

L'étude détaillée sur les impacts économiques du PTP pour les différentes industries et régions du pays, demandée au point précédent, pourrait mettre en lumière les autres secteurs qui feront l'objet d'une compétition particulièrement vive dans le cadre du PTP. En plus de soutenir les producteurs et transformateurs sous gestion de l'offre, le gouvernement doit s'assurer que nos entreprises évoluant dans d'autres secteurs, identifiés comme étant à risque, puissent bénéficier d'une aide financière de transition afin de s'adapter à l'arrivée de nouveaux compétiteurs. Pour ce faire, il est important d'effectuer et de diffuser dans un délai rapide les études et analyses pertinentes afin de mettre en place rapidement des politiques gouvernementales et des programmes de soutien qui les encourageront à innover afin d'assurer leur compétitivité. L'objectif devrait être d'inciter ces entreprises à investir et à se doter des outils nécessaires pour se positionner favorablement dès l'entrée en vigueur du partenariat. Le gouvernement devrait cependant éviter de créer un programme de soutien permanent, mais viser plutôt un appui financier significatif pour assurer la transition et favoriser la pérennité de nos entreprises.

**Recommandation n° 4 :** La Chambre demande au gouvernement de mettre en place des mesures d'une durée limitée pour soutenir financièrement les entreprises œuvrant dans les secteurs à risque en prévision de l'entrée en vigueur de l'accord afin de les encourager à investir pour assurer leur compétitivité.

## **Conclusion**

La Chambre tient à réitérer l'importance stratégique pour la communauté d'affaires montréalaise de ratifier le Partenariat transpacifique. L'internationalisation de nos entreprises est un facteur déterminant pour la vitalité économique de la métropole et pour plusieurs de ses secteurs économiques. L'accès aux marchés internationaux est un enjeu prioritaire pour le Québec et le Canada dans le contexte d'une économie vieillissante ayant un marché aux perspectives de croissance limitées. Le gouvernement doit faire preuve de leadership et être l'un des pays fondateurs du PTP afin de profiter des occasions d'affaires qui en découleront.

Les pays fondateurs du PTP auront la chance d'influencer le développement de l'économie du 21<sup>e</sup> siècle. Dans un contexte où les entreprises se développent et évoluent au sein de chaînes de valeur mondiales, les entreprises de la métropole doivent se positionner avantageusement auprès des pays signataires du PTP dès son entrée en vigueur. Inversement, ne pas ratifier ou retarder notre entrée dans le PTP nuirait à la compétitivité de nos entreprises face à celle des autres pays signataires.

Afin de renforcer la position de nos entreprises à l'international dans le contexte du PTP, il sera important de développer des stratégies commerciales pour les secteurs à risque, d'offrir des programmes de soutien financier et d'assurer un accès aux informations clés le plus rapidement possible pour que nos entreprises prennent une longueur d'avance sur leurs concurrents et deviennent des plus compétitives sur les marchés.

À la lumière de ces considérations, la Chambre insiste sur la nécessité de ratifier l'entente et elle a confiance qu'en concrétisant les idées que la Chambre propose, les entreprises canadiennes bénéficieront grandement du PTP.

## **ANNEXE**

### **Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain**

1. La Chambre demande au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership, de ratifier rapidement l'accord et d'être l'un des pays fondateurs du PTP afin de profiter des occasions d'affaires en découlant.
2. La Chambre demande au gouvernement certaines actions pour faciliter la préparation des entreprises canadiennes :
  - Réaliser et diffuser une étude indiquant clairement les impacts de l'entrée en vigueur du PTP pour les différentes industries et régions du pays ;
  - Fournir de l'information de façon claire et vulgarisée sur les occasions d'affaires à saisir dans les 11 autres pays membres du PTP ;
  - Clarifier les avantages que procure le PTP en matière de facilitation des procédures de développement d'affaires et d'exportation et, surtout, les moyens à mettre en œuvre pour que nos entreprises puissent se prévaloir de ces avantages ;
  - Établir un bureau responsable de la diffusion de l'information sur le PTP et de la coordination d'activités de promotion.
3. La Chambre demande au gouvernement de poursuivre ses efforts en matière d'appui financier aux entreprises et de doubler les sommes prévues au programme CanExport.
4. La Chambre demande au gouvernement de mettre en place des mesures d'une durée limitée pour soutenir financièrement les entreprises œuvrant dans les secteurs à risque en prévision de l'entrée en vigueur de l'accord afin de les encourager à investir pour assurer leur compétitivité.